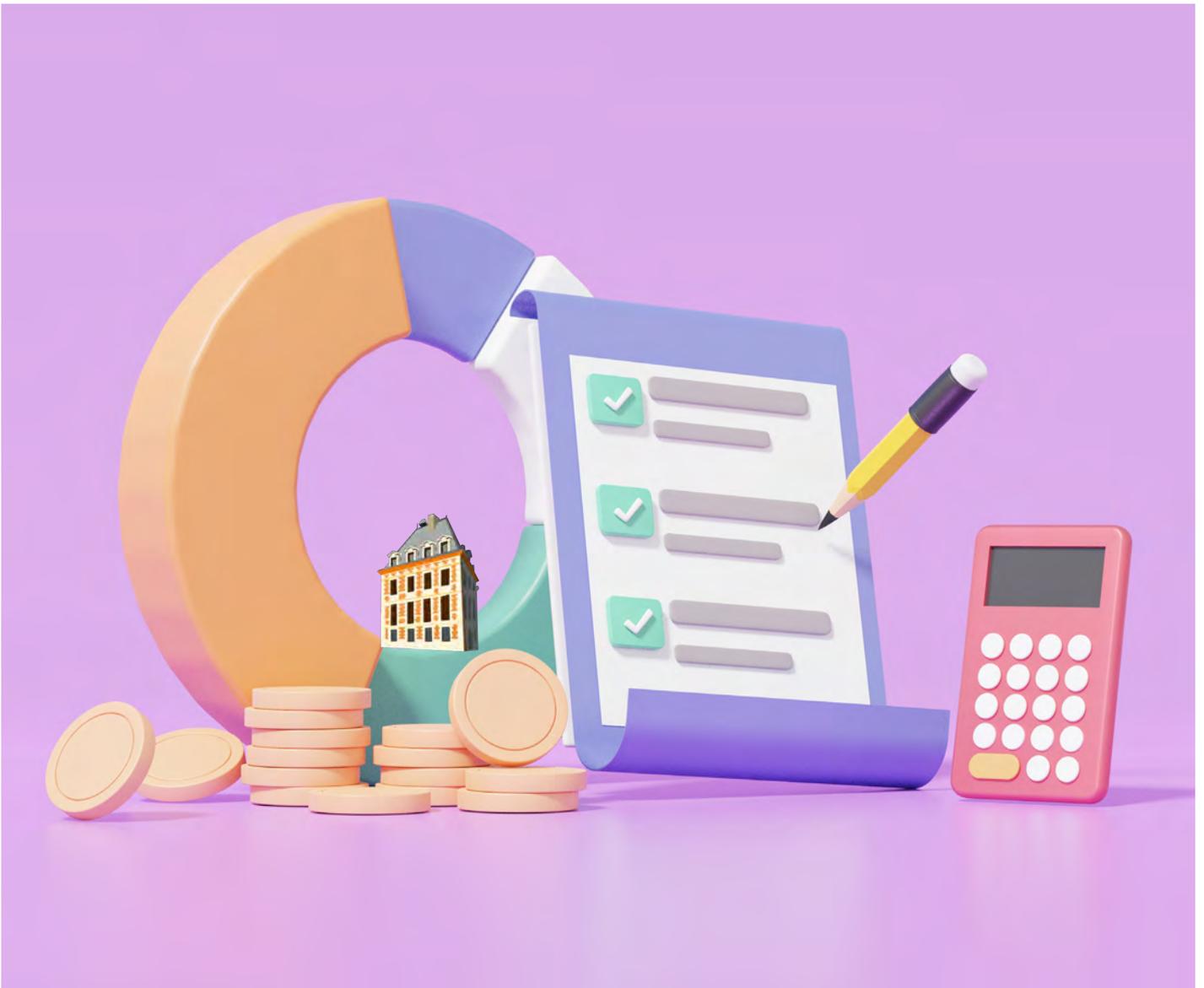


# Budget 2025 : Un budget solide et ambitieux

Lors de l'assemblée délibérante du 5 février dernier, le Conseil municipal a voté à la majorité son budget primitif qui prévoit les opérations budgétaires et les projets engagés pour l'année 2025. Malgré un contexte institutionnel flou et une période économique incertaine, le budget de Charenton maintient un haut niveau de services, finance des projets d'avenir et durables sans hausse de la fiscalité. Le budget 2025 représente 103 millions d'euros en dépenses opérationnelles qui couvrent les investissements et les dépenses réelles de fonctionnement.



## Les piliers de la gestion budgétaire locale

**Maintenir la stabilité des taux d'imposition communaux :**

**0%**

**d'augmentation** de la part communale de la taxe foncière **depuis 15 ans.**

**Maîtriser l'encours de la dette :**

la ville de Charenton a baissé son niveau d'encours de la dette. Il est aujourd'hui 10 fois inférieur par rapport à celui de communes de même strate démographique. **La ville n'a pas contracté d'emprunt depuis 2005, soit depuis 20 ans.**

**Préserver notre capacité d'investir :**

grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et un encadrement des dépenses et des recettes, la ville présente 16,42 millions € (hors restes à réaliser) de dépenses d'équipements nouvelles pour moderniser la ville et ses services publics.

**Poursuivre nos efforts de gestion :**

en maîtrisant au plus près notre budget de fonctionnement et en réduisant certaines dépenses (-5%) en organisant par exemple certaines initiatives.

### Comment ça marche ? Le budget communal est divisé en deux grandes parties

> **Fonctionnement :** Ce sont toutes les charges courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité et à l'entretien de son patrimoine, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges d'entretien, rémunérations des agents de la commune...).

> **Investissement :** Ce sont les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. La commune construit, acquiert et rénove son patrimoine bâti, et investit dans du matériel pouvant être utilisé sur le long terme.



**Patrick SEGALAT**

**Maire-Adjoint chargé des finances, de la prospective financière et des ressources humaines**

## Une construction budgétaire sous tension au cours des derniers mois

Pendant plusieurs mois, les débats autour du Projet de Loi de Finances des gouvernements de Michel Barnier puis de François Bayrou ont créé de l'incertitude. Le PLF 2025 adopté en février a un impact direct sur le budget de la Ville avec :

- Le nouveau prélèvement dit Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales : 785.000 €
- La hausse de la cotisation CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires des collectivités locales), pour 360.000 €
- La fin de l'aide de l'Etat concernant le Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en fonctionnement, pour 60.000 €

## Des contraintes fortes

Au-delà de l'inflation, la commune de Charenton connaît au fil des ans des contraintes financières importantes. Depuis 2012, la Ville a perdu 42,26 millions € en raison de la disparition de la DGF, principale aide de l'Etat en direction des collectivités et a été prélevée de 24,66 millions € au titre de la péréquation, les fonds auxquels notre commune doit contribuer pour aider d'autres villes moins favorisées, **soit une perte cumulée de près de 67 millions €.**

La réalisation budgétaire de ce nouvel exercice s'est à nouveau effectuée sur des critères de plus en plus contraints et avec une instabilité institutionnelle très marquée. Cette étape, débutée en septembre dernier, avec la contribution de tous les élus et les services, a permis d'atteindre un équilibre budgétaire, qui préserve et conforte notre service public au seul bénéfice des Charentonnaises et Charentonnais. Plus que la mobilisation de tous, il a été nécessaire de mesurer chaque dépense et le résultat est à la hauteur des attentes et des espérances, pour que ce budget sur cette dernière année du mandat en cours soit exemplaire, vertueux. Charenton tient son cap, l'équipe municipale et son Maire tiennent leurs engagements avec la concrétisation de nombreux projets municipaux et les respectent à la lettre, avec conviction, sans jamais se départir de la rigueur budgétaire qui nous caractérise et que nous revendiquons pour préserver notre situation financière.

## 2025 : Une année de concrétisation de nombreux projets

Découvrez les principaux investissements prévus au Budget 2025 afin de finaliser ou lancer des initiatives attendues par les Charentonnais pour améliorer le cadre de vie.

### TRANCHE ANNUELLE 2025



**Contrat de Performance Energétique :**  
3,4 millions €



**Ravalement, rénovation thermique et du traitement de l'air de l'École Élémentaire Briand :** 2,9 millions €



**Aménagement paysager de la Place des Marseillais et de la Place de la Coupole :**  
2,5 millions €



**Création du Parc de l'Hôtel de Ville :**  
850.000 €



**Extension des locaux de la Police Municipale et du Centre de Supervision urbaine gérant les 140 caméras de vidéo protection :** 926.000 €



**Aménagement du pôle Médical Gravelle et du parking public Jaurès :** 404.000 €



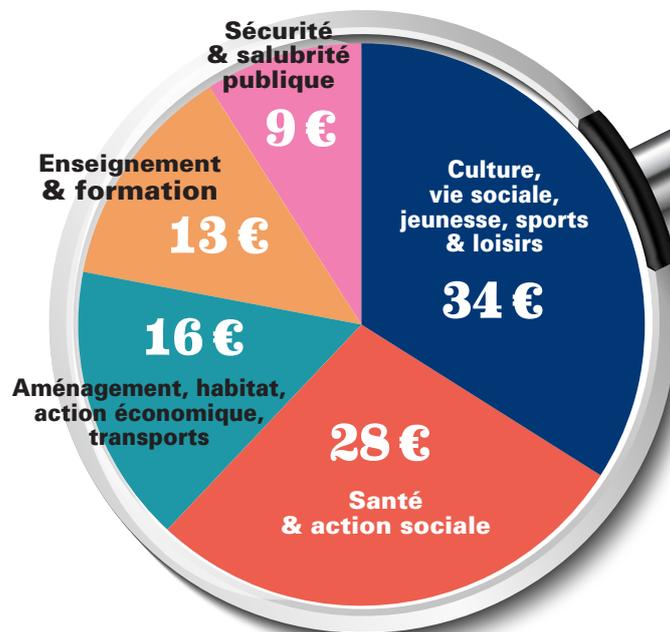
**Déploiement du Plan Vélo :** 620.000 €



**Réhabilitation du stade Henri Guérin :**  
165.000 €



**Pour 100€  
dépensés,  
la ville  
consacre :**



## Stabilité des impôts locaux en 2025 et depuis 15 ans

**22,52%**

Taxe foncière non bâtie

**29,19%**

Taxe foncière bâtie

**18,07%**

Taxe d'habitation  
(sur les résidences  
secondaires, majoration  
de 40%)

## Qu'en est-il pour d'autres communes comparables ?

	Charenton	Communes de 20 000 à 50 000 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	2 360 €'	1 348 €
Dépenses d'équipements par habitant	567 €	367 €
Dette par habitant	96 €	990 €

\*Les dépenses réelles de fonctionnement de Charenton par habitant sont plus élevées que celles des communes dont la strate démographique est située entre 20.000 et 50.000 habitants en raison de notre haut niveau de services (petite enfance, accompagnement scolaire, culture ...).

### Rechercher activement des subventions :

**8 millions €**  
de subventions notifiées en 2024

### Soutenir le Centre Communal d'action sociale :

**1,2 million €** de subvention pour financer  
les actions solidaires du CCAS

### Être aux côtés des Associations :

**800.000 €**  
de subventions municipales sont versés par an  
aux acteurs associatifs

### Le saviez-vous ?

La loi de finances 2024 a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de se doter d'un "budget vert". Le compte administratif ou financier unique des collectivités devra donc comporter un état annexé relatif à l'impact du budget en termes de transition écologique, présentant donc les dépenses d'investissement qui ont une incidence positive ou négative sur cette transition. Cette évaluation environnementale constituera un outil de pilotage transversal de la transition écologique. Il sera évoqué dans le cadre du Conseil Municipal où le compte financier unique de la commune sera présenté.

